



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 3 MARS 2025, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier.

Ouverture de la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #25-69
Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'avis de convocation a été signifié dans les délais et moyen prévu pour une séance extraordinaire à tous les membres du conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que rédigé.

Rés. #25-70
Récent
développement
entre la Sépaq
et SMSA

Considérant que le 3 février dernier, le conseil municipal a formellement demandé de connaître les intentions de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) dans le dossier du pourtour du Mont-Sainte-Anne et d'obtenir un échéancier détaillant les étapes à venir, dont celle où la communauté sera appelée à contribuer;

Considérant la rencontre tenue le 17 février dernier entre la mairesse, Mélanie Royer-Couture, la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Kariane Bourassa et le ministre de la Capitale-Nationale, Jonatan Julien;

Considérant la rencontre tenue le 19 février dernier entre l'ensemble de la MRC de la Côte-de-Beaupré et le président directeur général de la SEPAQ, Martin Soucy;

Considérant la proposition de la mairesse de Saint-Ferréol-les-Neiges et préfète suppléante de la MRC Côte-de-Beaupré, Mélanie Royer-Couture, dans un communiqué de la MRC datant du 29 janvier dernier de créer un comité avec les acteurs du milieu afin définir et mettre en place des solutions adaptées à la réalité de notre territoire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a à cœur le développement des activités récrétouristiques de la destination;

Considérant que le conseil municipal est conscient de la mobilisation des acteurs du milieu en défaveur de la poursuite de l'exploitation par la Station Mont-Sainte-Anne Inc. (SMSA);

Considérant que depuis plusieurs années, ce qui est souhaité, c'est que le Mont-Saint-Anne, tout comme le secteur Est, puissent retrouver leurs lettres de noblesse à travers la mise à niveau des infrastructures existantes et le développement d'une nouvelle offre d'activités;

Considérant la récente annonce de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) confirmant la poursuite des opérations, par la Station Mont-Sainte-Anne Inc. (SMSA), des activités et services actuels du secteur Est où des conditions de qualité et une reddition de comptes de la part de l'exploitant seront exigées;



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal apprécie la proactivité démontrée par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) afin de mettre fin aux incertitudes planant dans le secteur Est.

Que le conseil municipal accueille favorablement l'idée de créer une table d'harmonisation avec les différents acteurs du milieu afin de maintenir la communication, de favoriser les échanges et la compréhension mutuelle en lien avec le développement et l'exploitation du territoire.

Que le conseil municipal participera avec intérêt aux consultations prévues au cours des prochaines semaines aux côtés des citoyens de Saint-Ferréol-les-Neiges, des organismes sportifs et des acteurs économiques du milieu afin de bien représenter les attentes des citoyens.

Que le conseil municipal mandate la maire, Mélanie Royer-Couture, à discuter avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) afin qu'une vision et un plan d'investissement concret soient déposés par le propriétaire des terrains en vue d'exploiter l'immense potentiel récréotouristique du site.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens sur les points de l'ordre du jour.

La période de questions a débuté à 20h04 et s'est terminée à 20h08.

Rés. #25-71
Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;

Que la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges soit levée à 20h08.

Je, Mélanie Royer-Couture, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Mélanie Royer-Couture, maire

Eric Ennis, directeur général et greffier-trésorier